

<http://snapatsi.fr>

## EPA = VIVES INQUIETUDES

Le 4 décembre 2012 les représentants du SNAPATSI ont été reçus en audience par Madame MARTINI, Directrice de l'ENSP Saint Cyr au Mont d'Or.

Le 15 octobre 2012, le SNAPATSI a écrit à Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale à propos de la création du nouvel établissement public administratif regroupant l'ENSP Saint Cyr au Mont d'Or et l'ENSOP Cannes Ecluse, en soulignant particulièrement l'inquiétude des personnels.

Les points suivants ont pu être éclaircis :

- Les arrêtés qui intègrent le transfert des personnels de l'ENSOP à la date du 1er janvier 2013 au sein de l'EPA préciseront bien le site d'affectation : CANNES ECLUSES. Nous avons insisté sur la certitude du maintien des primes spécifiques à l'ILE DE France. Un engagement écrit sur le sujet est attendu très prochainement.
- La PRE (prime aux résultats exceptionnels) à titre individuel sera maintenue.
- La carrière des personnels administratifs et techniques de l'ENSOP continuera à être gérée par le SGAP de Versailles.
- A l'heure actuelle, l'effectif cible n'est pas connu ; l'organisation entre les 2 structures se fera au fil de l'eau sans qu'aucune coupe sombre n'intervienne dans les effectifs.
- Le service de restauration sera maintenu, transport et hébergement seront également maintenus sur site.

L'autonomie budgétaire de l'EPA par rapport au schéma d'organisation de services classiques garantit quantitativement des postes de travail attrayants sans perte de revenus.

- Les demandes de mutation ne feront pas l'objet de barrages systématiques, cette attitude contreproductive n'entre pas dans la perception d'une bonne gestion des personnels.

La directrice de l'ENSP a bien pris en compte les préoccupations majeures des agents, elle s'est montrée rassurante et à l'écoute. Nous avons bien précisé que le manque d'information claire nuit à la sérénité des agents de l'ENSOP.

Ils demandent à être écoutés, entendus et informés au fur et à mesure de la mise en place des différents services, phases auxquels ils doivent être pleinement associés.

ZONE

VERSAILLES

06 77 77 03 05

06 95 72 39 19

LE SNAPATSI RESTERA VIGILANT AUX FUR  
ET A MESURE DES DIFFERENTES ETAPES RELATIVES A L'EPA.  
POUR SIGNALER TOUTE DIFFICULTE  
RAPPROCHEZ VOUS DE VOTRE DELEGUE SNAPATSI.

EN  
SO  
P  
+  
EN  
SO  
P